

**MAIRIE D'OZAN**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 JUIN 2022**

---

Sous la Présidence de Mme PESENTI Marie Jeanne, Maire - Etaient Présents : M. J. PESENTI, C. GIRAUD, F. BOURDON, A. BROYER, M. E. BOYAT, R. MONTERRAT, R. DEBRUNE, S. CHANFRAY, D. PAQUET, V. SERAFIN.

Étaient excusés : C. BIÉ ayant donné pouvoir à M. J. PESENTI, J. BARANI ayant donné pouvoir à D. PAQUET, J. M. FORT, C. COLLOVRAY ayant donné pouvoir à S. CHANFRAY

Secrétaire de séance : Valérie SÉRAFIN

Madame le Maire demande d'ajouter et de délibérer sur l'autorisation d'installation d'un food-truck sur la commune et sur la mise à disposition d'un ASVP pour une cérémonie funéraire.

↳ **Approbation du compte rendu de la réunion du 13 mai 2022**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 13 mai 2022 à l'unanimité des membres présents et représentés

↳ **Réforme relative aux nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes administratifs**

Madame le Maire explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes administratifs changent et la publication sur un site internet devient obligatoire. Toutefois, les communes de moins de 3500 habitants ont la possibilité de délibérer afin de choisir entre 3 options : l'affichage, la publication sur papier et la publication sous forme électronique.

Le conseil municipal décide de maintenir la publication des actes par voie d'affichage.

↳ **Vidéoprotection au cœur de village et aménagement du cœur du village**

Madame le Maire rappelle les projets de vidéoprotection au cœur du village et de l'aménagement des abords de l'école et présentent les premiers devis correspondants. Elle explique que pour chacun des dossiers des subventions peuvent être octroyées par la Région, le Département et l'Etat.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à lancer les dossiers et à solliciter les subventions auprès des différents organismes.

↳ **Adoption sur référentiel comptable M57 par droit d'option à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Madame le Maire explique qu'un nouveau référentiel comptable (M57) sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 mais que la commune peut par droit d'option le mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à mettre en place le nouveau référentiel comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

↳ **Installation d'un food-truck**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal autorise l'installation d'un food-truck les mercredis soir sur le terrain au nord de la salle des fêtes et fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public. Il autorise Madame le Maire à signer la convention.

↳ **Compte rendu annuel d'exploitation relatif à l'éclairage public pour l'année 2021**

Monsieur Anthony Broyer présente le rapport annuel d'exploitation relatif à l'éclairage public pour l'année 2021 : 9 armoires électriques, 134 points lumineux, 4 interventions dont 3 pour vétusté et 1 pour vandalisme.

Pour 2022, il est prévu le changement de 13 points lumineux.

La commune a demandé au Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain la procédure pour le remplacement d'une armoire électrique présentant une non-conformité majeure.

↳ **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS)**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par Madame le Maire.

↳ **Etat d'avancement des travaux en cours**

Sur rapport d'Anthony Broyer :

- ❖ Le remplacement des stores de la bibliothèque est terminé
- ❖ Les colonnes en pierre devant la mairie ont été réparées
- ❖ La barrière prévue pour fermer le parking de la salle des fêtes devrait être livrée le 13 juillet prochain.

### ↳ **Convention de mise à disposition de personnel extérieur pour intervention ponctuelle**

Madame le Maire explique que la commune n'ayant de policier communal, elle est amenée parfois à faire appel à des agents de sécurité (policier communal ou intercommunal ou Agent de Sécurité de la Voie Publique (ASVP)) pour certaines manifestations et notamment lorsqu'il y a des cérémonies à la chambre funéraire entraînant l'arrivée massive de véhicules sur la zone d'activité.

Elle informe que le samedi 11 juin, elle a eu recours à l'ASVP de Pont-de-Vaux pour assurer la circulation et le stationnement sur la zone d'activité lors d'une cérémonie funéraire. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer avec la commune de Pont-de-Vaux la convention de mise à disposition de l'ASVP.

Il autorise Madame le Maire à signer toute convention auprès des communes voisines ou de la Communauté de Communes Bresse & Saône pour la mise à disposition d'agent de sécurité en cas de besoin.

### ↳ **Comptes rendus divers, Questions diverses**

Madame le Maire :

- ↳ informe d'un litige entre deux riverains : problème de visibilité pour sortir d'un chemin rural vers une voie communale à cause de la largeur d'une haie.
- ↳ informe que la Région demande aux communes de déposer leurs fiches de projets programmés jusqu'à la fin du mandat. Elle demande au conseil municipal de réfléchir aux projets à lancer avant la fin du mandat et susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Région.

Monsieur Anthony BROYER :

- ↳ informe qu'il a lancé des consultations auprès de 2 garages pour le remplacement du camion mais que pour l'instant les recherches sont infructueuses.  
En cas de besoin, une consultation sera faite auprès du garage Renault à Pont-de-Vaux pour la location ponctuelle d'un camion plateau.
- ↳ informe que la vérification de la lagune a été effectuée par le Conseil Départemental. Les 2 relevés (prévus en avril et en octobre) ont été effectués consécutivement. Il en ressort que le curage n'est pas à prévoir pour l'instant car peu de boue s'est formée sur les bassins.
- ↳ informe d'un problème survenu hier sur le poste de relevage du Moulin : les eaux non traitées sont déversées directement dans le trop plein à cause d'un bouchon au niveau d'un regard. Une intervention de l'entreprise Gauthier est programmée mardi matin pour curage du regard et nettoyage des canalisations.
- ↳ informe que le taillage des haies est programmé pour la semaine prochaine.

Madame Marie-Eve BOYAT :

- ↳ informe que la commission cimetièrre et la commission travaux se sont réunies le 19 mai dernier :
  - ❖ le nettoyage des tombes dont l'entretien est à charge de la commune est prévu pour le mois de septembre
  - ❖ le traitement de l'herbe dans les allées sera assuré par l'entreprise Chevalier Environnement
  - ❖ les joints du mur côté Nord seront réalisés prochainement
  - ❖ le portail le long de la Route d'Allonziat sera à réparer
  - ❖ des graviers seront remis dans les allées

VU par Nous, Maire de la Commune d'OZAN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

A OZAN, le 20 juin 2022  
Le Maire,

Marie Jeanne PESENTI